

Cote du document:	EB 2009/97/R.28
Point de l'ordre du jour:	11 e) i)
Date:	14 août 2009
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République de Djibouti

Mémoire du Président

Projet de développement du microfinancement et de la microentreprise

Modification de l'accord de prêt

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-septième session
Rome, 14-15 septembre 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Rasha Omar

Chargée de programme de pays

téléphone: +39 06 5459 2100

courriel: r.omar@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de prêt pour le projet de développement du microfinancement et de la microentreprise en République de Djibouti, telles qu'indiquées au paragraphe 10.

Mémorandum du Président

Projet de développement du microfinancement et de la microentreprise

Modification de l'accord de prêt

I. Généralités

1. À sa soixante-dix-septième session, en décembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé l'attribution d'un prêt à la République de Djibouti pour le financement du projet de développement du microfinancement et de la microentreprise. Le prêt du FIDA, d'un montant de 2,75 millions de DTS (équivalant à approximativement 3,59 millions d'USD), était consenti à des conditions particulièrement favorables. Le coût total du projet s'élevait à 3,94 millions d'USD, chiffre incluant, outre le prêt du FIDA, la contribution du gouvernement, d'un montant équivalant à 0,08 million d'USD et la contribution des communautés locales, d'un montant équivalant à 0,80 million d'USD. L'accord de prêt est entré en vigueur en novembre 2004. L'institution coopérante est le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. L'agent principal du projet était, à l'époque, le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la mer, en charge des ressources hydriques.

Objectifs du projet

2. Le projet a pour but d'ensemble de réduire la pauvreté dans tout le pays en accroissant les revenus des ménages pauvres par un meilleur accès aux services financiers et aux services de promotion de l'entreprise. Ses principaux objectifs sont: i) d'établir un réseau viable de caisses d'épargne et de crédit qui offriront des services financiers aux bénéficiaires; ii) de mettre en place des services non financiers durables et des services de promotion de l'entreprise fondés sur le marché; iii) de formuler et d'adopter une stratégie nationale du microfinancement et de la microentreprise avec son cadre juridique; et iv) de renforcer et de diversifier les activités rémunératrices pour le groupe cible. Le projet englobe toutes les zones rurales et périurbaines du pays, y compris la capitale, en s'attachant dans un premier temps aux chefs-lieux de district d'Ali-Sabieh, d'Obock, de Tadjourah et de Dikhhil. Le groupe cible est estimé à 150 000 personnes, soit quelque 30 000 ménages. Il est composé de personnes pauvres vivant de l'élevage, du jardinage et de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat, en particulier des femmes et des jeunes qui désirent se lancer dans une activité productive à leur propre compte.

Réalisations du projet

3. Le FIDA a effectué, en mars 2009, une mission d'examen à mi-parcours afin d'évaluer la performance et la viabilité du projet. Les principales réalisations du projet, telles qu'elles ressortent de cet examen, sont les suivantes: i) la promulgation en 2007 d'une loi sur la microfinance, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque centrale de Djibouti, fournissant le cadre juridique nécessaire au système de crédit et d'épargne établi par le projet; ii) la création de la première association d'épargne et de crédit à Djibouti, la Caisse nationale d'épargne et de crédit, avec l'appui du projet, en février 2008. L'association d'épargne et de crédit est basée en milieu urbain. Elle comptait, en décembre 2008, 2 432 membres, dont 1 270 femmes. Elle a mobilisé une épargne équivalant à 626 000 USD et a attribué 367 prêts, dont 210 à des femmes. Le portefeuille de crédit a atteint l'équivalent de 371 500 USD. Selon les

projections financières, l'association d'épargne et de crédit atteindra son autonomie opérationnelle dans un délai de quatre ans.

4. Compte tenu du potentiel élevé offert par le modèle d'association d'épargne et de crédit pour la mobilisation de l'épargne et la fourniture de crédit, le gouvernement a décidé d'adopter ce modèle pour la prestation de services financiers aux populations pauvres, urbaines et rurales. Les emprunteurs du Fonds social de développement, la principale organisation de microcrédit à Djibouti, ont mis en place la Caisse populaire d'épargne et de crédit, adoptant le modèle de l'association d'épargne et de crédit. Le gouvernement encourage actuellement la création de deux nouvelles associations d'épargne et de crédit dans les districts ruraux de Tadjourah et d'Ali-Sabieh.

II. Modifications proposées à l'accord de prêt

5. Le cadre institutionnel du microfinancement à Djibouti a sensiblement évolué depuis la conception du projet. En 2007, le Gouvernement de Djibouti a lancé l'Initiative nationale pour le développement social (INDS), avec pour objectif une plus large répartition des dividendes de la croissance économique enregistrée dans le pays au cours des quatre dernières années. L'INDS a pour but: i) de promouvoir l'accès aux services de base; ii) de restructurer le système national de production afin de créer un nombre suffisant d'emplois et de réduire le chômage; et iii) d'aider les personnes vulnérables. La crise alimentaire mondiale actuelle aggrave la situation des groupes vulnérables dans le pays, et réduit très sensiblement leur pouvoir d'achat, déjà limité. L'INDS, qui constitue la deuxième génération des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, garantira une croissance pour tous et favorable aux pauvres.
6. Dans le contexte de la mise en œuvre de l'INDS, un Secrétariat d'État à la solidarité nationale, structure gouvernementale relevant de l'autorité du Premier Ministre, a été mis en place, et l'Agence djiboutienne pour le développement social (ADDS) a été créée, avec notamment pour mission de promouvoir le développement du microfinancement. La vision du gouvernement consiste à encourager la création d'un réseau d'associations d'épargne et de crédit ouvertes aux populations urbaines et rurales. Une équipe de soutien technique sera constituée au sein de l'ADDS afin de fournir une formation et une assistance technique aux équipes de gestion des associations d'épargne et de crédit et à leurs organes dirigeants. L'équipe de soutien technique sera aussi chargée de la vérification et de l'inspection des comptes et des systèmes de contrôle interne des associations d'épargne et de crédit. Le réseau des associations d'épargne et de crédit devrait ultérieurement, avec l'appui de l'équipe de soutien technique, former une fédération et acquérir une capacité juridique autonome en tant qu'organisation coopérative. Parallèlement, la capacité de la Banque centrale de Djibouti sera renforcée pour lui permettre de remplir des fonctions de supervision et de réglementation.
7. La Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement apportent actuellement un appui à la concrétisation de la vision du gouvernement pour le développement de la microfinance dans le pays. La Banque africaine de développement financera les aspects concernant la supervision et la réglementation de l'assistance technique accordée à la Banque centrale de Djibouti, tandis que la Banque islamique de développement met à la disposition de l'ADDS des lignes de crédit pour rétrocession aux associations d'épargne et de crédit. Le gouvernement a demandé au projet de développement du microfinancement et de la microentreprise financé par le FIDA de financer les dépenses de personnel et opérationnelles de l'équipe de soutien technique et les coûts de renforcement des capacités des associations d'épargne et de crédit. Le gouvernement couvrira le déficit opérationnel des associations d'épargne et de crédit jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de fonctionner de manière autonome.

8. Des modifications doivent donc être apportées à l'accord de prêt pour aligner le projet de développement du microfinancement et de la microentreprise avec le programme national et la vision du gouvernement relative au développement du secteur de la microfinance. Les principaux amendements concernent le transfert à l'ADDS de la gestion du projet de développement du microfinancement et de la microentreprise, l'allocation du solde des fonds disponibles au titre du prêt au financement de l'équipe de soutien technique et du renforcement des capacités des associations d'épargne et de crédit, et la réévaluation de la contribution du gouvernement au projet. L'annexe présente, dans un tableau, le plan de financement révisé du projet. Les modifications ont été entérinées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.
9. Le prêt sera accordé à la République de Djibouti selon des modalités et conditions identiques à celles approuvées par le Conseil d'administration en décembre 2002. Les objectifs, la zone et les groupes cibles du projet seront les mêmes que ceux décrits dans le rapport de conception du projet et dans l'accord de prêt. Les modifications spécifiques à l'accord de prêt sont les suivantes:
 - a) **Exécution du projet.** Le projet sera géré par l'Agence djiboutienne de développement social (ADDS) sous la responsabilité d'ensemble du Secrétariat d'État à la solidarité nationale.
 - b) **Description du projet.** Le projet est articulé autour des trois composantes ci-après:

Composante 1: Renforcement des capacités et développement du microfinancement. Les deux principaux résultats attendus de cette composante sont les suivants: i) l'équipe de soutien technique, en collaboration avec le département microfinancement de l'ADDS, fournit un appui efficace au développement du réseau d'organisations d'épargne et de crédit; et ii) la fédération des groupements de crédit et d'épargne est créée et opérationnelle.

Composante 2: Développement du microfinancement et de la microentreprise. Cette composante a pour résultat principal l'extension et la consolidation du réseau d'associations d'épargne et de crédit, qui seront réalisées par: i) le renforcement des capacités et la formation à la gestion du personnel de direction des associations d'épargne et de crédit; ii) la fourniture aux associations d'épargne et de crédit d'un système informatisé et normalisé de gestion de l'information; et iii) la création d'associations d'épargne et de crédit dans les zones rurales.

Composante 3: Gestion et coordination du projet. Le Secrétariat d'État à la solidarité nationale est l'agent principal du projet. Les fonctions de coordination, de planification et de programmation seront assurées par l'ADDS. Le conseil d'administration de l'ADDS jouera le rôle de comité de pilotage du projet.
 - c) **Compte spécial du projet:** le Directeur du financement extérieur du Ministère de l'économie, des finances et de la planification, chargé de la privatisation, et le Directeur de l'ADDS seront habilités à gérer le compte spécial du projet.

III. Recommandation

10. Il est recommandé que le Conseil d'administration approuve les modifications proposées à l'accord de prêt pour le projet de développement du microfinancement et de la microentreprise.

Plan de financement du projet

<i>Source de financement</i>	<i>Montant originellement prévu (en millions d'USD)</i>	<i>Pourcentage du montant prévu</i>	<i>Montant révisé après l'examen à mi-parcours (en millions d'USD)</i>	<i>Pourcentage</i>
FIDA	3,597	91,2	3,597	40,7
Gouvernement ^a	0,168	4,2	1,090	17,9
Autres bailleurs de fonds	0,101	2,6	0,101	40,8
Bénéficiaires	0,079	2,0	0,079	0,6
Coût total du projet	3,944	100	4,867	100,0

^a La contribution du gouvernement a augmenté étant donné qu'il financera les coûts de création et de fonctionnement des associations d'épargne et de crédit jusqu'à ce qu'elles atteignent l'autonomie opérationnelle.

